



## Région Champagne-Ardenne

# Compte Rendu du Conseil d'Administration - 28 février 2019

### Compte Rendu du Conseil d'Administration - 28 février 2019

#### Présents :

Jean-Guillaume BRAU, trésorier adjoint (BU - Reims)

Jean-Rémi FRANCOIS, membre du CA (BDP - Ardennes)

Agnès GUESNON, membre du CA (IUT Reims Châlons Charleville)

Myriam JEANNE, membre du CA (BM – Chalons en Champagne)

Ghislaine LOMBARD, membre du CA (BM - Reims)

Olivia MERCIER, vice-présidente (BM - Reims)

Marie PIERRE, présidente du groupe (BU - Reims)

Aude PILARD, secrétaire (BM - Epernay)

Lucile REPESSE, membre du CA (BM - Vitry-le-François)

Aurore SOHIER, trésorière (BM - Reims)

Eléonora LE BOHEC LETTIERI, élève conservateur INET

#### 1. Organisation des prochains CA

Entre chaque conseil national (où se rendra Marie), nous tenterons d'organiser un conseil d'administration. L'idée pour ce mandat est de faire tourner les lieux où se dérouleront les conseils d'administration du groupe. Ainsi nous avons opté pour une alternance : 1 CA dans la région Champagne Ardenne / 1 CA à Reims.

N'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez organiser un CA dans votre biblio/médiathèque.

Les prochaines dates des CA Champagne-Ardenne sont donc les suivantes :

- **lundi 29 avril** parcours dans les Ardennes :

Au programme sur toute la journée : visite de différentes bibliothèques dans les Ardennes (visites organisées par Jean-Rémi) + réunion du CA en fin de journée. Pas de thème spécifique à ce parcours dans les Ardennes, juste une rencontre avec les professionnels sur le terrain et échanges sur les usages et pratiques.

- **jeudi 27 juin** à Reims ou alentour : lieu à définir
- **jeudi 17 octobre** à Reims ou alentour : lieu à définir

La date de l'assemblée générale est fixée au **16 décembre 2018**. Celle-ci aura lieu à la Médiathèque Albert Camus de Vitry-le-François. L'AG sera couplée d'une demi-journée d'étude. Le thème n'est pas encore défini (envie / besoin des adhérents ou des bibliothèques de la région – n'hésitez pas à vous manifester). Pour l'organisation de la ½ JE Marie fait une demande de subvention de 500€ afin de couvrir les frais liés à son organisation.

NB : Dates des conseils nationaux où Marie se rendra : 18/03 - 5/06 – 14/10

## **2. Formation**

Deadline fixée au 16 juillet 2019 pour les inscriptions 2019-2020 des candidats à la formation d'auxiliaire de bibliothèques.

Les candidats devront avoir un accord écrit de leur organisme financeur pour pouvoir s'inscrire à la formation. Le coût de la formation est porté à 1.300€ et toujours 1.000€ en autofinancement.

Olivia fait remonter des difficultés à tenir cette deadline car de nombreux candidats n'ont leur réponse de financement que très tardivement.

## **3. Trésorerie**

- Journées d'étude et voyages :

Pour les journées d'étude et les voyages, il faut éviter de fonctionner sur deux bilans. Gérer les dépenses sur une année.

Pour les projets 2020, la fiche projet sera à rendre en novembre 2019. Ceci afin d'éviter les retards sur le bilan au national et anticiper les demandes de subventions. Pour les projets, chaque groupe régional doit penser à solliciter les subventions DRAC et autres. Le national rémunère les salaires des intervenants et le groupe les défraiements.

Pour rappel, les collectivités adhérentes ont le droit à 2 inscriptions gratuites pour leurs agents + l'inscription est à 50€ pour les non adhérents.

#### ▪ Formation :

Rappel des cotisations pour les enseignants à faire dans les groupes. Tous les profs faisant plus de 9h de cours doivent adhérer à l'ABF. Sinon, ils ne seront pas rémunérés. Pour les remboursements de frais de déplacement, les justificatifs sont obligatoires (carte grise, ticket de train etc ). Le national va se réunir pour définir les conditions de remboursement des frais des enseignants.

Pour les élèves de la future promotion 2019-2020, il faudra un accord signé de l'organisme financeur pour commencer la formation, car il y a trop de retard ensuite pour le traitement des dossiers.

Le prix augmente pour 2019 / 2020, il passe de 1 200 euros à 1 300 euros pour l'organisme financeur. Le tarif est toujours de 1 000 euros pour l'autofinancement.

#### ▪ Bourses congrès :

Deux bourses par an peuvent être accordées. Inscriptions prises en charge par le siège et déplacements par le groupe si possible.

#### ▪ Autre :

L'ABF ne rembourse pas les frais de déplacement pour se rendre aux CA sauf pour les personnes non imposables. Sinon il faut faire une déclaration de dons en téléchargeant le document CERFA et indiquer les dates des CA pour une réduction fiscale. Demandez à Aurore si besoin.

### **4. Communication**

#### Outils actuels :

Page Facebook gérée par Ghislaine

Newsletter nationale tous les mois

Blog : dédié surtout à la formation il a été abandonné

Page Champagne Ardenne sur le site de l'ABF : à faire vivre !

Dans le site ABF, il y a une partie « coulisses » à partir de laquelle nous pouvons créer des newsletters pour nos adhérents.

La communication via le Facebook ABF CA doit s'articuler également autour du local : attention pas forcément des événements au risque de devenir un agenda mais faire des focus sur des pages FB de médiathèque ou bien des professionnels ou des événements collectifs.

Idée de communication :

récupérer des sacs après le congrès pour les vendre après lors de notre AG par exemple

réaliser des badges ou des magnets avec un artiste local que nous pourrions vendre lors d'événements où nous sommes présents ou bien en ligne

## **5. Questions diverses**

Cercle de la librairie : La maison d'édition cesse son activité. C'est le moment de faire ses acquisitions fonds pro car d'ici peu les ouvrages partiront à la destruction.